

N° 11/5.07

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 40'000.00 POUR LA TRANSFORMATION DES PLACES DE PARC VOITURES EN PLACES RESERVEES AUX DEUX ROUES SUR LES DEUX SURFACES SITUEES SOUS LE PONT AR A L'EST ET A L'OUEST DU GIRATOIRE DU MOULIN



Sécurité publique et protection de la population

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 mai 2007.

Première séance de commission : mardi 15 mai 2007 à 18 h 30, salle de conférences de l'Hôtel de police, rue Dr-Yersin 1.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	ASPECT TECHNIQUE	3
3	ASPECT FINANCIER	4
	3.1 Frais de mise en place de ces mesures	4
	3.2 Diminution des recettes annuelles - Compte 61000.4232.00 "Produits des locations" (places de parc, de taxis)	4
	3.3 Frais d'exploitation annuels	4
	3.4 Revenu annuel	4
4	CONCLUSION	4

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

En référence

- à l'augmentation constante du nombre de deux roues,
- au manque chronique de places de parc destinées aux deux roues dans le secteur large de la Gare CFF,
- aux travaux prévus dans le quartier ces prochaines années
- à la politique en faveur du développement durable et de la mobilité douce,

la Délégation municipale du plan directeur des circulations, dans sa séance du 2 mai 2006, chargeait la Direction de la sécurité publique et protection de la population d'étudier la problématique du stationnement des deux roues aux alentours de la Gare CFF, avec comme possibilité de transformer les places voitures des deux surfaces situées sous le pont AR à l'Est et à l'Ouest du giratoire du Moulin en stationnement réservés aux deux roues.

La Section Signalisation a procédé à divers comptages des deux roues dans le secteur concerné durant l'été 2006. Ces comptages ont montré que c'est plus de 280 cycles, cyclomoteurs, scooters et motos qui sont stationnés journalièrement.

Les surfaces, sises sous le pont de l'autoroute A1, relèvent du domaine privé du Canton de Vaud et sont administrées par le Centre d'entretien de Bursins. La Commune de Morges en assure la gestion.

Le dossier a été présenté au Canton, Département des infrastructures, car le revenu de la location faite par la Ville de Morges correspond à 50% du loyer, soit la somme de CHF 10'200.00 par an.

Si ces surfaces sont attribuées au stationnement des deux roues, il n'y aura alors plus de revenu.

Dans sa correspondance du 8 janvier 2007, le Département des infrastructures était heureux de pouvoir apporter sa contribution en faveur du développement durable par la mise à disposition de places de parc gratuites pour les utilisateurs de deux roues en renonçant à son revenu annuel.

2 ASPECT TECHNIQUE

Dès la décision du canton connue, la Direction de la sécurité publique et protection de la population a développé le projet suivant :

Anticiper la résiliation des baux à loyer de 26 places (préavis de un à trois mois selon les cas)

Transformation des 26 places de parc voitures en :

- 106 places destinées aux cycles avec des supports à vélo,
- 126 places destinées aux deux roues motorisés, marquées au sol.

Des poteaux de barrage seront scellés au sol afin d'éviter que ces places soient squattées par des véhicules à quatre roues. Un ou deux de ces poteaux seront amovibles afin de permettre l'entrée des véhicules d'entretien. Une signalisation adéquate sera posée et des supports pour cycles installés afin d'apporter plus de sécurité dans la zone.

L'éclairage public sera légèrement amélioré.

3 ASPECT FINANCIER

3.1 *Frais de mise en place de ces mesures*

Démarquage et marquage routiers	CHF	5'000.00
Signalisation verticale et poteaux de barrage	CHF	10'000.00
Supports pour les cycles	CHF	11'000.00
Amélioration de l'éclairage public	CHF	6'000.00
Génie civil, scellement des poteaux de barrage et des supports deux roues	CHF	6'500.00
Divers et imprévus	CHF	1'500.00
Total	CHF	40'000.00

3.2 *Diminution des recettes annuelles - Compte 61000.4232.00 "Produits des locations" (places de parc, de taxis)*

26 places à CHF 1'200.00	CHF	31'200.00
--------------------------	-----	-----------

3.3 *Frais d'exploitation annuels*

Part due à l'Etat de Vaud sur les 9 places voitures restantes, soit 50% de 10'800.00 (estimation)	CHF	5'400.00
Entretien des marquages de la signalisation	CHF	3'500.00
Electricité (entretien et consommation)	CHF	1'000.00
Total	CHF	9'900.00

3.4 *Revenu annuel*

Location de 9 places voitures restantes	CHF	10'800.00
---	-----	-----------

Ces mesures, si elles sont approuvées, n'ont pas besoin d'être publiées dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud, car elles sont effectuées sur du domaine privé.

Aucun montant n'est inscrit au plan des investissements.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.00 pour la transformation des places de parc voitures en places réservées aux deux roues sur les deux surfaces situées sous le pont AR à l'est et à l'ouest du giratoire du Moulin;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 8'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement dès l'année 2007;
4. de dire que les recettes annuelles seront diminuées de CHF 31'200.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 avril 2007.

le vice-président

le secrétaire

Y. Paccaud

G. Stella